



Choix statut juridique

Par **Assam78**, le **28/01/2023** à **15:03**

Bonjour je vous fait une brève description de mon souci. Je suis actuellement auto entrepreneur et associé d'une sci. Le gérant de la sci ne ses pas occuper de payez les impôts etc de la sci depuis des années et aujourd'hui les impôts ce retourne sur mon compte bancaire. J'aurai aimé continuer à faire évoluer ma société sans que cela est un impact sur les somme versé par mes clients dont les impôts ne font pas la différence. Quelle statut choisir pour ne pas être embêter à ce niveau là sasu eurl ? Merci pour vos réponse cela me sortira d'une belle galère.

Par **john12**, le **29/01/2023** à **23:01**

Bonsoir,

Pour essayer de vous répondre, il faudrait préciser un peu.

Quelle est la nature exacte de la SCI dont vous êtes associé (location, nue, meublée, construction-vente, etc...) et quel est le régime fiscal de la société (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) ?

Quels sont les impôts non payés par la société et qui seraient prélevés sur vos comptes bancaires personnels, si j'ai bien compris ?

Vous dites être auto-entrepreneur et plus loin, vous dites "J'aurai aimé continuer à faire évoluer ma société). Quand vous parlez de votre société, parlez-vous de la SCI dont vous êtes associé non gérant ou, parlez-vous, par erreur, de votre auto-entreprise ?

Quelle est enfin la nature de l'activité de votre micro-entreprise ?

Dans l'attente éventuelle de vos précisions,

Bonne fin de soirée